

Avenue de l'Ursuya
64250 CAMBO-LES-BAINS



DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Articles L.512-7 et suivants du Code de l'Environnement

CERFA n°15679*03

Département des Pyrénées-Atlantiques
Communes de Saint-Esteben et Ayherre (64)

INSTALLATION DE VALORISATION ET DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES

Version d'octobre 2022

Affaire n° 20-005

PJ8 – AVIS DES PROPRIETAIRES



Dossier réalisé par :

BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT
Cabinet Nicolas Nouger

Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite
26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE

☎ 05 59 46 10 85 / contact@cabinetnouger.com /

www.cabinetnouger.com

M. GOYENETCHE est propriétaire de la parcelle cadastrée A-2 sur la commune de Saint-Esteben : site actuel.

Les parcelles cadastrées F-443 et F-447 du projet d'extension appartiennent à la Mairie d'Ayherre.

Les avis du Maire d'Ayherre après délibération du conseil municipal et de M. Goyehetche sont joints à ce document.

ATTESTATION

Références réglementaires : Articles R. 181-46-II et R. 512-46-4 du Code de l'Environnement

RÉGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE ET D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES

COMMUNE D'AYHERRE ET SAINT-ESTEBEN

**SITE D'EXPLOITATION D'AYHERRE
Lieu-dit « Abarratia-Ordoquia »**

Monsieur Arnaud GASTAMBIDE, Maire d'Ayherre (64)

Dument habilité à l'effet des présentes,

En qualité de Maire de la Commune, propriétaire des terrains référencés ci-après :

Commune	Section	Lieu-dit	Numéro de parcelle	Contenance cadastrale (m ²)	Superficie concernée (m ²)
Ayherre	F	Abarratia-Ordoquia	443	14 340	9 140
Ayherre	F	Abarratia-Ordoquia	447	18 760	11 800

Après délibération du conseil municipal, **DONNE un avis favorable** aux conditions de remise en état des terrains exploités en carrière et en installation de stockage de déchets inertes. Ces conditions figurent dans les dossiers réglementaires qui seront déposés à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, en application du Code de l'Environnement.

En deux exemplaires, pour faire valoir ce que de droit

Monsieur le Maire
Arnaud GASTAMBIDE
Date : 19/07/2022


ATTESTATION

Référence réglementaire : Article R. 512-46-4 §5 du Code de l'Environnement

Monsieur GOYENETCHE Emmanuel représentant l'indivision,
Demeurant Maison Berhoa, 64640 Saint-Esteben

PROPRIÉTAIRE des terrains désignés ci-dessous :

COMMUNE DE SAINT-ESTEBEN (64640)

Section	Lieu-dit	Numéro parcelle	Contenance cadastrale
A	Abarratia	2p	1ha 88a 00 ca

1 / **ATTESTE** par la présente avoir concédé à la société désignée ci-dessous :

Société des Carrières de Sare
Avenue de l'Ursuya
64250 CAMBO-LES-BAINS

Le droit exclusif de remblaiement des terrains désignés ci-dessus par le stockage de déchets inertes issus de chantiers de travaux publics conformément aux prescriptions des autorisations administratives qui seront accordés à la société, pour une durée correspondant à celle des arrêtés préfectoraux dont elle bénéficiera.


La liste des types de matériaux acceptés est fixée par l'annexe I de l'arrêté ministériel du 12 Décembre 2014 relatif aux installations de stockage de déchets inertes.

Le droit d'occuper les terrains ci-dessus désignés pour la mise en place de toutes installations mobiles nécessaires aux traitements des matériaux réceptionnés en se conformant aux règles d'urbanisme et aux prescriptions administratives qui lui seront délivrées.

2 / **DONNE un avis favorable** au projet de remise en état et aux propositions d'usage futur du site lors de l'arrêt définitif de l'exploitation, présenté par la société dans le dossier de demande d'autorisation qui sera déposé à la Préfecture des Pyrénées Atlantiques en application du Code de l'Environnement.

À cet effet, le propriétaire (mandant) donne pouvoir à la société désignée ci-dessus (mandataire) pour faire valoir ce droit dans toutes démarches administratives nécessaires ou qui le deviendraient, pour la poursuite de son activité.

Pour faire valoir ce que de droit :

PROPRIÉTAIRE (et mandant)	SOCIÉTÉ (et mandataire)
Monsieur GOYENETCHE Emmanuel	Société des Carrières de Sare Directrice générale Anne-Marie OILLARBURU
Date : 11/06/22	Date : 11/06/22
	Société des Carrières de Sare SAS au capital de 202 000 € 64250 CAMBO-LES-BAINS RCS Bayonne B 311 110 113

Avenue de l'Ursuya
64250 CAMBO-LES-BAINS



DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Articles L.512-7 et suivants du Code de l'Environnement

CERFA n°15679*04

Département des Pyrénées-Atlantiques
Communes de Saint-Esteben et Ayherre (64)

INSTALLATION DE VALORISATION ET DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES

Version d'octobre 2022

Affaire n° 20-005

PJ9 – AVIS DU PRESIDENT DE L'EPCI



Dossier réalisé par :

BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT
Cabinet Nicolas Nouger

Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite
26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE

☎ 05 59 46 10 85 / contact@cabinetnouger.com /

www.cabinetnouger.com

L'avis du Président de l'Agglomération Pays Basque a été sollicité ici : cf. courrier ci-joint.



Siège social et bureaux
Avenue d'Ursuya - CS 30031
64250 CAMBO-LES-BAINS
Tél. : 05 59 29 71 04 - Fax : 05 59 29 89 13
Mail : contact@carrieres-sare.fr

Carrière de Sare Tél. / Fax : 05 59 54 21 72
Carrière d'Isturits Tél. / Fax : 05 59 29 64 10

S.A.S. au capital de 202 000 Euros
R.C.S. Bayonne B 311 810 113 - N° T.V.A. : FR 84 311 810 113

Communauté d'Agglomération Pays Basque
M. le Président
15 Avenue Foch
CS 88507
64185 BAYONNE CEDEX

Cambo-les-Bains, le 22 Novembre 2021

LR/AR

N/Réf. : JNO-MS/47.21

Objet : Installation de stockage de déchets inertes sur les communes d'Ayherre et Saint-Esteben (64)

Réglementation des ICPE (article R.512-46-4 §5 du CE)

Demande d'avis sur l'usage futur du site proposé après cessation d'activité

P.J. : Plan d'état final du site

Monsieur le Président,

La Société des Carrières de Sare exploite une installation de stockage de déchets inertes issus du BTP sur le territoire des communes d'Ayherre et de Saint-Esteben, autorisée par arrêté préfectoral n° 2012339-0010 du 14/12/2012, modifié par l'arrêté préfectoral n°2013078-0011 du 19/03/2013.

Afin de répondre à la problématique, toujours plus prégnante, de la gestion des déchets inertes sur notre territoire, nous déposons auprès des services de M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques une nouvelle demande d'Enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Cette demande, qui comprend une extension et une augmentation des capacités, va permettre une valorisation par recyclage d'une partie des déchets inertes et un stockage définitif par remblaiement.

Conformément au §5 de l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement, l'avis du Président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme doit être sollicité sur l'usage futur du site après son exploitation.

Ainsi, la remise en état du site permettra son intégration dans l'environnement en restituant un espace naturel composé de boisements dans les pentes et de prairies sur les parties planes.

Une valorisation du patrimoine géologique et un témoignage de l'activité extractive, grâce à la conservation d'un front, apporteront une plus-value au site. Ces points d'intérêt compléteront le chemin pédestre qui sera créé en fin d'exploitation et qui permettra de randonner vers le pic du Garalda.

Le plan d'état final proposé joint à ce courrier (extrait du dossier) rend compte de la remise en état globale du site.

Aussi, conformément à la réglementation ICPE, nous sollicitons votre avis sur ce projet de remise en état et les usages ultérieurs du site.

Restant à votre disposition pour toute information, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Noël OILLARBURU

Commune d'AYHERRE
Société des Carrières de Sare
Lieux-dits : Abarraila Ordoquia
Extension d'une ISDI
PLAN D'ETAT FINAL

Juillet 2020



Société des Carrières de Sare

Nord

Commune d'AYHERRE

Commune de SAINT-ESTEBEN

front laissé en l'état
= patrimoine géologique

155m NGF

155m NGF

160m NGF

COUPE 1

COUPE 2

COUPE 3

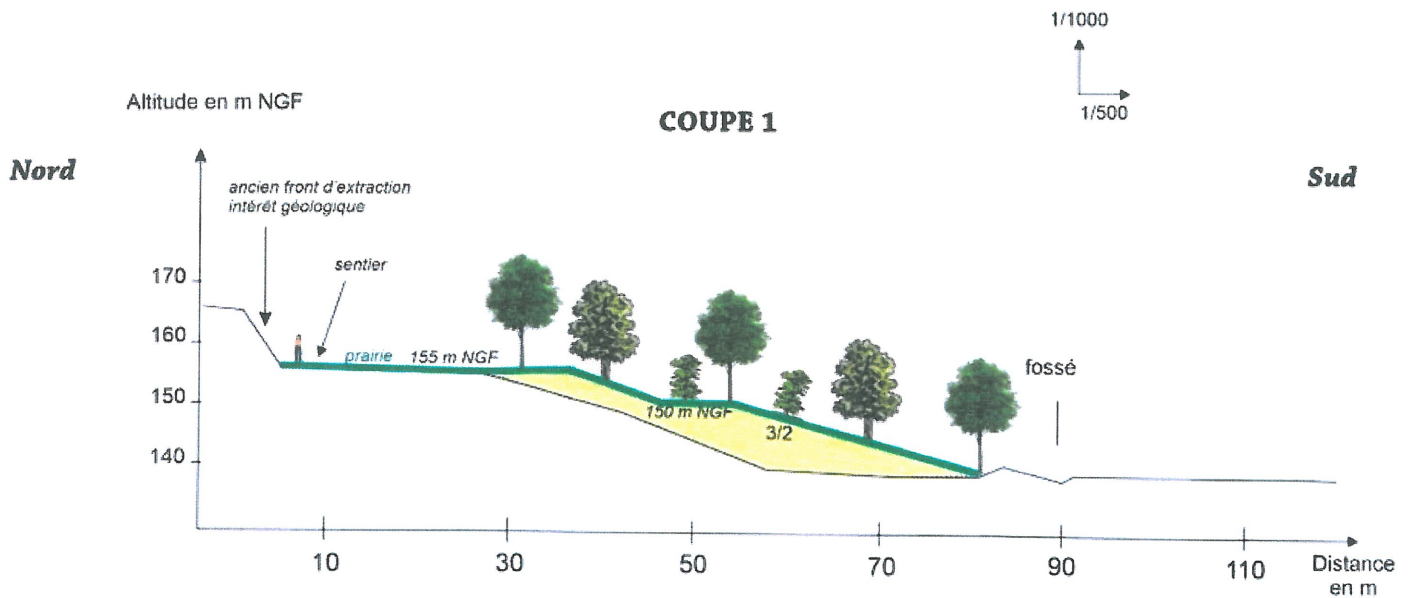
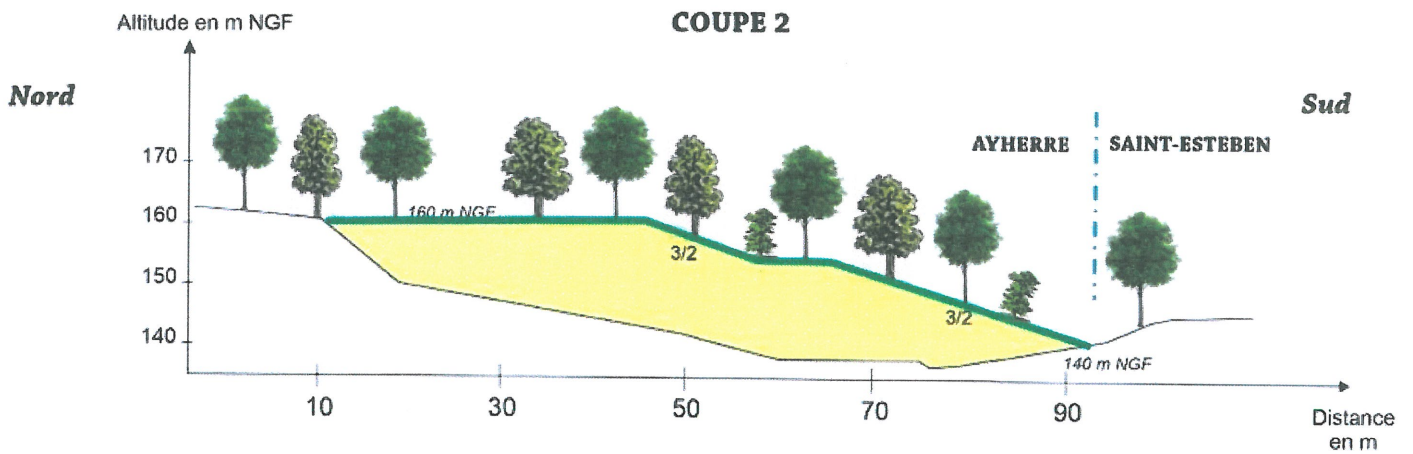
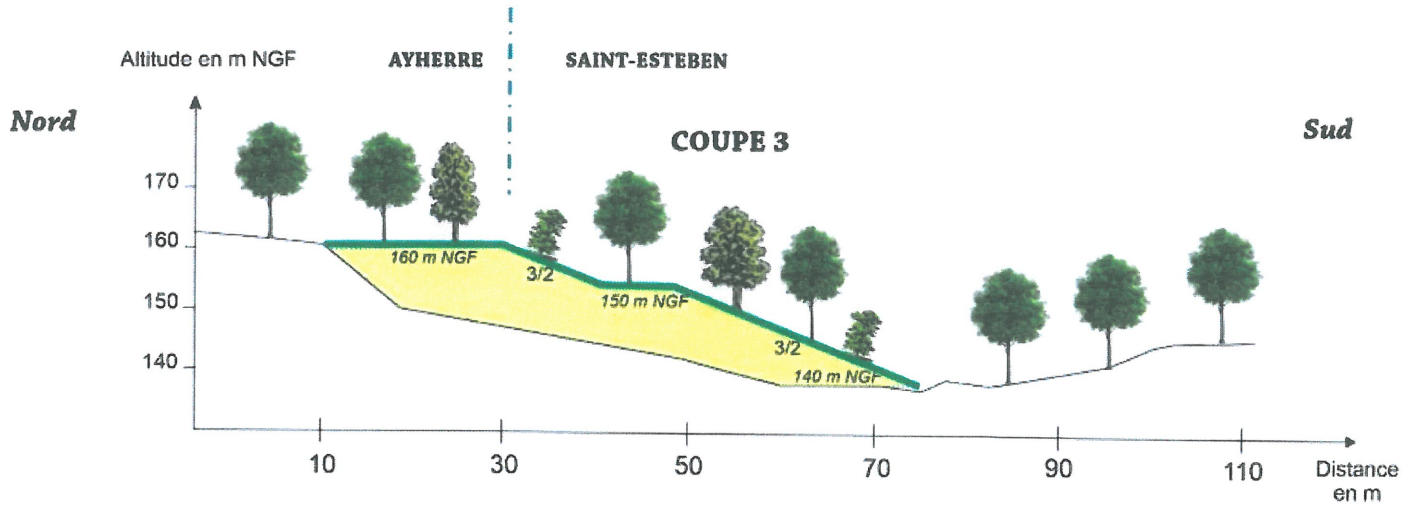
Garraldako erreka

Cammino rural de la carretera

- Emprise ISDI
- Emprise carrière
- Sentier de promenade
- Plantation d'arbres
- Coutures de niveaux

Foto photographique (IGN Copernicus)

0 50 m





Destinataire

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Communauté d'Agglomération
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale
 AYS- BASQUE
 15 avenue Foch
Adresse
 CS 88507
 64185 BAYONNE Cédex
Code postal Commune

Numéro de l'envoi : 1A 167 124 6686 7



Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

Signature
(Préciser Prénom et NOM si mandataire)

Signature facteur

SGR 2 V23 MSR 1A 15-1092931 07-19

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

EPCI Référent client Expéditeur

~~CARRIÈRES DE SARR~~
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale
 Exp. Avenue de l'Usuya
 N° CS 30034
 Libellé de la voie
 64250 CAMBO LES BAINS
Code postal Commune

Expéditeur

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste - SA au capital de 3 500 000 000 euros - 355 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVA - 75015 PARIS



Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne.
Consultez www.laposte.fr



La poste.fr/neutralitecarbone

Cadres réservés à La Poste

~~En provenance de :
Commune de Bayonne
PAYS BASQUE
CS 30031
64250 CAMBO LÉZAN~~

SGR 2 V23 MSR 2A 16-1092931 07-19



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 1A 167 124 6686 7**



501

Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

REÇU
23 NOV. 2021
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PAYS BASQUE

CARRIÈRES DE SARE
Avenue de l'Usage
CS 30031

64250 CAMBO LÉZAN



* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.